

Édito



La branche Famille aux côtés des centres sociaux pour encourager une citoyenneté d'engagement

Le soutien de la branche Famille aux centres sociaux s'inscrit dans une histoire : celle de l'éducation populaire et de sa contribution à la politique familiale. L'agrément délivré par les Caf

aux centres sociaux confère de fait à la branche Famille un rôle central dans la structuration de ces équipements de proximité. Car un centre social n'est pas seulement un lieu de production de services aux familles - pour faire garder son enfant, venir y pratiquer une activité de loisir - c'est aussi et surtout un lieu d'échange et de lien social où il est donné à chacun l'occasion de s'engager.

L'actualité ne cesse de confirmer le besoin de lieux d'animation de la vie sociale et de démocratie participative. Les centres sociaux n'ont peut-être jamais été autant indispensables pour faire face à l'individualisme, à l'exclusion et au risque du repli sur soi ou sur sa propre communauté.

C'est pourquoi la branche Famille a diversifié ses formes d'intervention, en soutenant non seulement les centres sociaux, mais également des structures plus légères, comme les espaces de vie sociale. Il en faut parfois peu pour assurer la présence qui manque sur un territoire et tirer le fil ténu des liens sociaux qui demeurent.

Elle a également fait œuvre de volontarisme en soutenant la préfiguration de nouvelles structures dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : 57 nouveaux centres sociaux ou espaces de vie sociale sont ainsi en voie de création depuis 2015. Car, on le sait, de tels projets ne naissent pas du jour au lendemain, et nécessitent un temps de maturation pour associer au mieux les habitants à leur création d'abord, puis à leur fonctionnement.

Mais les centres sociaux ne sont pas seulement utiles en milieu urbain, ils constituent aussi un outil précieux en zone rurale pour lutter contre l'isolement et l'enclavement de certains territoires, et ce toujours en misant sur la force des liens et de l'engagement.

Aujourd'hui, à la veille d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'Etat, nous redisons avec force notre attachement aux centres sociaux et notre volonté à continuer à les soutenir au mieux, comme nous l'avons fait récemment avec la Fédération des centres sociaux à l'occasion de la présentation des résultats de l'Observatoire des centres sociaux.

Décryptage



Animation de la vie sociale : impliquer les habitants dans des projets répondant à leurs besoins

Parmi les politiques engagées dans la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017, la branche Famille a renforcé son action en faveur de l'animation de la vie sociale, notamment par la mise en œuvre de schémas directeurs de l'animation de la vie sociale. Ces schémas donnent aux Caf un cadre pour accroître leur pilotage territorial et un levier pour développer de manière partenariale et concertée leurs interventions. Jean-Marc Bedon, responsable du pôle « Logement et vie sociale » de la Cnaf, nous présente la démarche.



Jean-Marc Bedon, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste un schéma directeur d'animation de la vie sociale ?

Jean-Marc Bedon : Les schémas directeurs ont pour objectif de renforcer notre politique en matière d'animation de la vie sociale dans les territoires en s'appuyant sur une dynamique partenariale. Ils constituent ainsi un cadre stratégique, élaboré à partir d'un état des lieux partagé entre tous les partenaires. Les schémas sont à l'échelle des Caf, c'est-à-dire qu'ils couvrent un département. Ils reposent sur une vision globale des besoins sociaux du territoire pour identifier les zones géographiques prioritaires et définir le juste maillage en matière de couverture territoriale. Les schémas ont également vocation à identifier les besoins et à s'articuler avec la petite enfance, les loisirs et le soutien à la parentalité dans une approche globale d'offre de service aux familles. Concrètement, les schémas permettent de planifier à la fois le nombre et la nature des structures à développer, les évolutions attendues au sein des établissements existants et les moyens affectés à ces actions. Leur durée est le plus souvent calée sur celle des contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion signés par les Caf, c'est-à-dire cinq ans.

Qui sont les partenaires impliqués dans cette démarche ?

J-MB : C'est la Caf qui impulse et donc pilote la démarche. Sa responsabilité en matière d'agrément des projets des centres sociaux et des espaces de vie sociale fonde sa légitimité à assumer ce lea-

dership. Cette posture s'appuie toutefois, dès le travail d'état des lieux et d'expression des besoins, sur l'ensemble des partenaires intervenant dans ce domaine : communes, conseil départemental, services de l'État, associations, travailleurs sociaux, écoles, fédérations d'éducation populaire... Bien évidemment, les schémas tiennent compte des autres engagements des Caf et de leurs partenaires, par exemple dans le cadre des conventions territoriales globales, des schémas départementaux de services aux familles, mais aussi des différents plans et contrats de l'État avec les collectivités territoriales tels que les contrats de ville ou les schémas départementaux relatifs aux gens du voyage.

Pouvez-vous nous donner des exemples de schémas ?

J-MB : Parmi les démarches engagées par les Caf, celle de Charente-Maritime par exemple s'est attaché à associer largement, au moyen de réunions publiques, les habitants, les associations et les élus locaux. La vingtaine de réunions menées a ainsi permis une large consultation en amont puis un partage des analyses et axes de travail pour un territoire donné. De son côté, la Caf de l'Isère a mobilisé les services de l'État, notamment la Culture et l'Éducation nationale, pour identifier, à partir de la carte scolaire, les besoins en matière d'accompagnement à la scolarité ou d'activités périscolaires. Quant à la Caf de la Manche, elle s'est appuyée sur son partenaire historique, la Msa Côtes normandes, pour élaborer un schéma qui positionne l'animation de la vie sociale comme un levier stratégique des projets de territoires éducatifs et sociaux. Enfin, dans le Val d'Oise, la démarche participative mise en œuvre a consisté à promouvoir l'organisation d'un « Parlement libre des jeunes », instance qui a réuni près de 150 jeunes pour l'élaboration de leur projet de territoire. Une initiative très enrichissante qui « colle » à leurs attentes !

Enfin, quel bilan peut-on tirer des premiers schémas et quel est leur impact sur le quotidien des habitants ?

J-MB : D'une façon générale, les travaux d'élaboration des schémas ont réellement débuté en 2015. Aujourd'hui, l'ensemble des Caf a engagé la démarche et plus de la moitié a formalisé la signature du schéma avec les principaux partenaires du territoire. Nous souhaitons dans la prochaine Cog poursuivre notre engagement en faveur du développement ou de la création de structures d'animation de la vie sociale, notamment dans les territoires ou quartiers fragiles non couverts.

Les schémas constituent donc des leviers essentiels pour construire des offres de service adaptées à la réalité de chaque territoire et aux besoins des populations qui y vivent. Il peut s'agir de favoriser la création de nouveaux équipements ou d'adapter le fonctionnement de ceux existants : formation du personnel, renforcement des conditions d'accueil, horaires d'ouverture plus larges, développement d'actions d'inclusion numérique ou d'accès aux droits pour les démarches administratives...

Propos recueillis par Camille Jaunet

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, EXPLICATIONS

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle. Il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et les caisses d'Allocations familiales (Caf) en sont les acteurs centraux en raison de leur responsabilité en matière d'agrément. Positionnées à la convergence de la quasi-totalité des politiques sectorielles institutionnelles, les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, poursuivent trois finalités concomitantes : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ; le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires ; la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

[Aller plus loin en lisant l'article de la Revue des politiques sociales et familiales « Les centres sociaux et l'animation de la vie sociale dans la politique familiale » sur Persee](#)

La création et le maintien des liens sociaux et des solidarités passent par le développement d'initiatives locales. Les structures de l'animation de la vie sociale - centres sociaux, espaces de vie sociale - participent de cette dynamique pour favoriser le vivre ensemble et l'expression citoyenne. Les projets d'animation de la vie sociale engagent de multiples acteurs, qu'ils soient financiers, institutionnels, professionnels, associatifs ou citoyens. Exemple dans le département de Charente-Maritime.

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale de Charente-Maritime a été élaboré conjointement entre la Caf, le Conseil départemental et la Fédération départementale des centres sociaux. Mis en œuvre pour la période 2014/2017, ce schéma, en plus d'être un état des lieux de l'articulation de la politique d'animation de la vie sociale, se veut être plus largement une réflexion autour de la notion de lien social sur le territoire. *« L'animation de la vie sociale a en effet pour finalité de répondre aux besoins sociaux fondamentaux, qui évoluent et se transforment au regard des réalités territoriales, des environnements sociaux changeants, précise Clémence Poulian-Soula, directrice adjointe de la Caf de Charente-Maritime. Afin d'appréhender cette problématique du lien social sur notre département, il était fondamental pour nous de mesurer les évolutions sociales qui impactent le vivre ensemble ».* Pour cette raison, la Caf de Charente-Maritime a souhaité proposer de mettre l'accent sur plusieurs caractéristiques sociales sur lesquelles il était nécessaire de s'appuyer pour mener la réflexion sur l'Avs à l'échelle départementale. En mettant à plat les caractéristiques sociales globales des différents territoires composant la Charente-Maritime, il était possible ensuite de définir les problématiques qui se posent, pour les mettre en perspective et tenter de proposer des solutions ou d'apporter des préconisations. *« Pour la Caf de Charente-Maritime, la participation des usagers-habitants comme principe méthodologique était un élément incontournable : la seule présence ou consommation d'activités ne constitue pas un niveau suffisant d'implication. Pour nous, il est fondamental que les habitants s'engagent concrètement dans le projet du centre social en contribuant à une activité ou à un projet collectif, en collaborant de façon permanente à la prise de responsabilité voire en contribuant au processus de décision »* poursuit la directrice adjointe. Ce schéma, en cours d'évaluation, sera renouvelé sur la période 2018/2022, sur la base des éléments essentiels observés, dont la création d'un nouveau centre social à Rochefort.

Quand un nouveau centre social voit le jour...

Cela fait partie des objectifs du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale : offrir aux habitants des structures et des activités qui répondent à leurs besoins. La création du nouveau centre social de Rochefort, né de la volonté de la Fédération des centres sociaux, de la mairie et des habitants, fait partie des axes forts du schéma 2013/2017 de la Charente-Maritime. Inauguré le 21 mars, le centre socioculturel Primevère-Lesson remplace l'espace de vie sociale de la Fosse aux mâts. 24^{ème} du département, le centre social Primevère-Lesson, agréé par la Caf, est situé au cœur d'un quartier dit prioritaire. « *L'accent est ici mis sur le travail collectif avec les habitants et les associations, avec pour ambition de s'appuyer sur les publics et de répondre au plus près aux besoins des citoyens* » complète Isabelle Gireaud, adjointe à la Solidarité de la ville de Rochefort. Au programme : des jardins partagés qui rencontrent un franc succès, des actions « hors les murs » pour aller à la rencontre des habitants, un café culturel et solidaire, « *Silver geek* », actions où les jeunes apprennent le numérique aux seniors, renforçant le lien intergénérationnel, et une ludothèque pour offrir aux familles un lieu de rencontre autour du jeu. Le centre socioculturel Primevère-Lesson affiche donc une ambition certaine.



Le nouveau centre social veut mettre la famille au cœur de ses actions

« J'ai connu le centre socioculturel Primevère Lesson par ma participation, avec un groupe d'habitants, à l'élaboration du projet de « préfiguration, de création d'un nouveau centre social ». Ce qui me plaît dans cette nouvelle étape d'engagement dans les instances du Conseil d'administration, c'est de passer du projet à sa concrétisation en accord avec les valeurs définies collectivement, avec le groupe d'habitants. J'aimerais voir se développer de la transversalité dans les actions, de la curiosité, des échanges entre tous les acteurs : habitants, bénévoles, administrateurs et professionnels. Partager la richesse des cultures...car la curiosité n'est pas

un vilain défaut : si les habitants ont des projets, des idées, ils peuvent venir les partager, les réaliser de façon collective » Annie Simon, Administratrice du Centre Socioculturel Primevère Lesson

Actualités



Les centres sociaux à la loupe

L'Observatoire national des centres sociaux publie son rapport 2017. Emanation du travail conjoint de la Fcsf (Fédération des centres sociaux et socioculturels de France) et de la Cnaf, cette édition permet de disposer des dernières données chiffrées de l'activité des centres sociaux, ainsi que d'une photographie des actions innovantes réalisées sur les territoires avec les citoyens, pour favoriser l'accès aux droits, lutter contre l'isolement ou encore accompagner l'insertion professionnelle :

- 3 067 structures d'animation de la vie sociale ont été soutenues financièrement par la branche Famille, dont 2 237 centres sociaux ;
- La participation des Caf représente en moyenne 26% des budgets des structures (24% en 2015), ce qui représente 285 millions d'euros (+ 13% sur la période de la dernière Convention d'objectifs et de gestion) ;
- 79% des centres sociaux sont implantés en zone urbaine et ont vocation à se développer sur les territoires non couverts ;
- 64% des centres sociaux ont une gestion de type associatif. Dans les autres cas, leur gestion relève de la responsabilité des collectivités locales ou des Caf ;
- 93% des centres sociaux réalisent des actions pour l'accès aux droits des personnes ;
- 90% mettent en place des dispositifs destinés à lutter contre l'isolement et à favoriser la cohésion sociale des territoires, la citoyenneté et l'implication des jeunes ;
- 100% d'entre eux interviennent en faveur des familles ;
- 85% développent des actions en faveur de la petite enfance ;
- 90% en faveur des 7-11 ans ;
- 80% en faveur des pré-adolescents et adolescents ;

- 60% des centres sociaux gèrent des services spécifiquement dédiés à la petite enfance (0-3 ans), dont 59% avec des lieux d'accueil enfants-parents ;
- 73% assurent des permanences pour les institutions et 60,4% agissent pour l'inclusion numérique, facilitant ainsi les démarches d'accès aux droits des habitants.

Des chiffres qui montrent la richesse et la diversité des actions des centres sociaux en France, en parfaite adéquation avec les missions de la branche Famille, et qui confortent celle-ci dans l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale, structures qui œuvrent au bien vivre ensemble, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

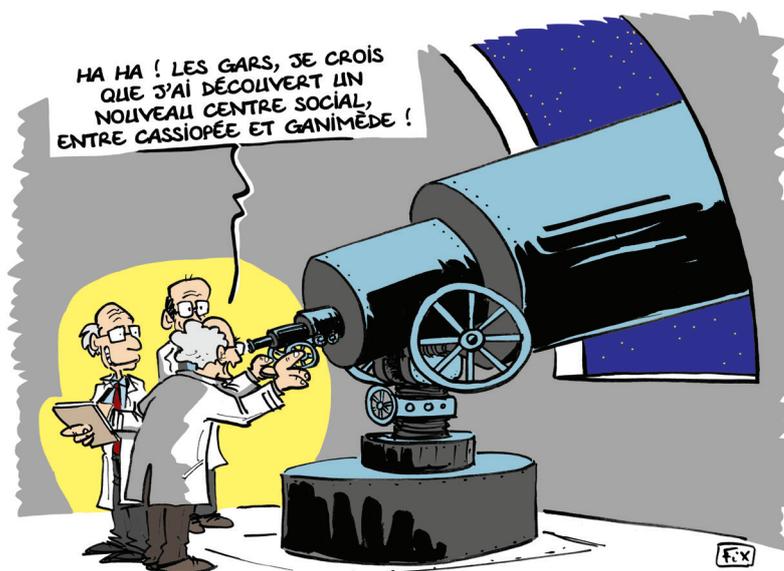
[Découvrir les chiffres complets](#)

[Télécharger le rapport de l'Observatoire national des centres sociaux](#)

[Lire le Dossier de presse](#)

CHIFFRE DU MOIS

100% des
2 237 centres
sociaux agréés Caf
interviennent en faveur
des familles
(chiffres 2016 - Senacs)



- Observatoire des centres sociaux... -

Partenariats



Fcsf / branche Famille

Centres sociaux : se connaître et travailler ensemble

À quoi servent les centres sociaux ? Quels sont les projets collectifs qu'ils mènent et comment fédèrent-ils les habitants ? C'est pour répondre à ces questions qu'a été créé l'Observatoire des centres sociaux. Présentation du projet Senacs né du partenariat entre la Fédération des centres

sociaux et socio-culturels de France et la Cnaf.

Porté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et la Fédération des centres sociaux (Fcsf), l'Observatoire, intitulé Senacs - Système d'Echanges NATIONAL des Centres Sociaux - valorise l'activité des centres et recense les bonnes pratiques pour les faire partager. Il bénéficie d'une animation de projet réalisée par la Caf du Rhône et l'Union régionale des Centres sociaux de Rhône-Alpes, à l'origine de ce modèle d'observatoire. « *Le projet Senacs émane d'une ambition commune à la Cnaf et à la Fcsf de créer un observatoire partagé entre le réseau des Caf et le réseau des fédérations et unions des centres sociaux, indique Eric Desroziers, conseiller technique à la Cnaf et pilote du projet. C'est un espace de dialogue et de partage d'informations autour des actions et projets, des modes d'organisation et du rayonnement partenarial des structures sur leurs territoires respectifs.* »

Grâce à une enquête menée chaque année au niveau national et par l'ensemble des Caf et des fédérations locales de centres sociaux, l'Observatoire valorise l'activité des centres et recense les bonnes pratiques pour les faire partager. « *Le projet se concrétise par l'édition annuelle de « plaquettes » recensant les données, et proposant une « photographie » des actions réalisées par les centres sociaux* » complète Eric Desroziers.

Valoriser et mieux connaître le travail des centres

L'un des objectifs de ce partenariat est aussi de faire en sorte que les centres sociaux et les Caf puissent travailler de façon transversale et en complémentarité. Car mieux se connaître et échanger régulièrement rend plus efficace pour porter de nouveaux projets. Senacs a permis aux Caf de se saisir de ce que faisaient les centres sociaux, et aux centres sociaux de promouvoir leur utilité. « *Senacs n'est pas un outil d'évaluation. Le questionnaire permet de prendre connaissance de projets auparavant méconnus et de les faire « remonter » pour faire partager les bonnes pratiques* » précise Eric Desroziers. Grâce à Senacs, les informations sont accessibles et ouvrent à l'échange sur ce qui est réalisé par les uns et les autres.

Senacs en 3 dates

- **2011** S'appuyant sur l'expérience vécue en 2004 en Rhône-Alpes où une enquête est réalisée afin de développer la connaissance en matière de centres sociaux, la région et sept autres territoires - Gironde, Bretagne, Seine-Saint-Denis, Bouches-du-Rhône, Nord, Pas-de-Calais et Vienne - se lancent dans l'aventure en partenariat avec la Cnaf et les Fédérations départementales des centres sociaux
- **2012** Édition des premières plaquettes
- **2018** : Généralisation du projet Senacs à l'ensemble des départements et ouverture de l'enquête aux Espaces de vie sociale.

À QUOI SERVENT LES CENTRES SOCIAUX ?

Proposer aux familles, aux jeunes et aux enfants, des actions portant les valeurs de la citoyenneté, du vivre-ensemble, du développement durable, dans des structures au plus près des habitants : c'est le rôle des centres sociaux. « *Dans certaines zones rurales ou certains quartiers, le centre social est parfois l'unique structure de proximité : les habitants peuvent y venir échanger, trouver un accompagnement, trouver une écoute* », explique Eric Desroziers. Qu'ils soient municipaux, associatifs, ou gérés par les Caf, les centres sociaux ont tous un point commun : ils favorisent le lien social en mettant à l'honneur le pouvoir d'agir des habitants.

[Découvrir le projet Senacs et les actions des centres sociaux](#)

Des chiffres et des lettres



Parcours adolescents : expériences et représentations

Premier dossier consacré entièrement à l'adolescence dans la Revue des politiques sociales et familiales, ce dossier thématique a pour ambition de rendre compte de recherches récentes menées sur cet âge de la vie. S'intéresser spécifiquement à la période adolescente et aux parcours des individus qui la traversent pour s'interroger sur leurs éventuelles spécificités, telle est la volonté

de ce numéro. Dans ce cadre, prendre pour objet l'adolescence, c'est analyser les liens que les filles et les garçons ont (ou pas) avec leur groupe de pairs (en interrogeant les caractéristiques de ce qu'ils et elles définissent comme « proximité »), leurs relations familiales, leur rapport à l'école (encore très central) mais aussi toutes leurs pratiques culturelles, de loisirs et de sorties. Si ce numéro souhaite montrer une culture commune qui n'existait pas il y a une quarantaine d'années, il vise également à mettre en exergue la diversité des parcours de vie traversés à 12 ans, 14 ans ou 16 ans par des filles et des garçons vivant en France aujourd'hui.

[Lire Parcours adolescents : expériences et représentations - Revue des politiques sociales et familiales n°125](#)



Les assistantes maternelles : position sociale, conditions de travail et d'emploi, et quotidien

L'accueil du jeune enfant est l'une des priorités de la branche Famille. En 2016, elle y a consacré 12,2 milliards d'euros (0-6 ans), allant jusqu'à financer 70 % des modes d'accueil des enfants de moins de trois ans. Au total, 5 milliards d'euros sont consacrés

à l'accueil individuel formel, ceci comprenant principalement le complément libre choix de mode de garde (Cmg) aidant notamment les familles faisant appel à une assistante maternelle. Les assistantes maternelles sont le premier mode d'accueil formel en France. Afin de répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants et alors que les places en crèches ne peuvent satisfaire à la demande, depuis plusieurs années les pouvoirs publics ont favorisé ce mode d'accueil. De façon concomitante, le métier a évolué vers davantage de professionnalisation, les rapprochant des autres professionnelles de la petite enfance. L'existence des Relais d'assistantes maternelles (Ram) et le développement des Maisons d'assistantes maternelles (Mam) conduisent les assistantes maternelles à ne pas être de simples pourvoyeuses de soins mais à avoir également des objectifs éducatifs, les rapprochant sans doute encore des éducateurs de jeunes enfants. Ces évolutions sur le métier ont fait l'objet d'un certain nombre de travaux d'études et de recherches : conditions de travail, rapport à l'emploi, pénibilité du métier, dimension émotionnelle. Avant de lancer de nouveaux travaux, il nous semblait important de faire le point sur l'existant. C'est l'objectif de cette revue de littérature de présenter les principaux axes d'investigation sur ce métier afin de proposer des pistes nouvelles d'études et de recherches.

[Lire Revue de littérature sur les assistantes maternelles - Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien - Dossier d'étude 197](#)